

**Bureau du surintendant des  
institutions financières du Canada**

**Rapport sur les plans et les priorités**

**Pour les exercices  
2004-2005 à 2006-2007**

---

Ministre des Finances



## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b>SECTION 1. MESSAGE DU SURINTENDANT .....</b>	<b>5</b>
<b>SECTION 2. DÉCLARATION DE LA DIRECTION.....</b>	<b>7</b>
<b>SECTION 3. RAISON D'ÊTRE.....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 À PROPOS DU BSIF .....</b>	<b>9</b>
<b>3.2 INSTITUTIONS RÉGLEMENTÉES .....</b>	<b>9</b>
<b>3.3 NOS ACTIVITÉS.....</b>	<b>10</b>
<b>3.4 AVANTAGES POUR LES CANADIENS .....</b>	<b>11</b>
<b>SECTION 4. SURVOL DE LA PLANIFICATION.....</b>	<b>13</b>
<b>4.1 CONTEXTE DE PLANIFICATION DU BSIF .....</b>	<b>13</b>
<b>4.2 NOS PARTENAIRES.....</b>	<b>16</b>
<b>SECTION 5. PLANS ET PRIORITÉS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE.....</b>	<b>17</b>
<b>5.1 NOS PRINCIPALES ACTIVITÉS .....</b>	<b>17</b>
<b>5.2 RÉSUMÉ .....</b>	<b>18</b>
<b>5.3 MÉCANISMES DE SURVEILLANCE – OBJECTIFS STRATÉGIQUES .....</b>	<b>20</b>
<b>5.4 DÉTAILS .....</b>	<b>21</b>
<b>SECTION 6. ORGANISATION.....</b>	<b>29</b>
<b>6.1 NOTRE EFFECTIF ET NOTRE MILIEU DE TRAVAIL .....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE A – TABLEAUX, FINANCIERS ET AUTRES .....</b>	<b>33</b>
TABLEAUX FINANCIERS .....	33
AUTRES TABLEAUX .....	36
<b>ANNEXE B – AUTRES RENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>40</b>
LOIS ET RÈGLEMENTS .....	40
RENSEIGNEMENTS .....	40



## SECTION 1. MESSAGE DU SURINTENDANT

---

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour les exercices 2004-2005 à 2006-2007.

Le Canada a la chance de pouvoir compter sur l'un des systèmes financiers les plus solides qui soient, ce qui contribue à la vigueur et la puissance innovatrice de l'économie canadienne, protège les épargnes des Canadiens et des Canadiennes et aide à stimuler l'investissement.

La stabilité du système financier du Canada est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment à des mécanismes efficaces d'évaluation du risque, à des programmes visant à promouvoir des pratiques commerciales et financières saines, de même qu'à la capacité d'intervenir au besoin pour minimiser les pertes pour les consommateurs de services financiers. Ce sont là les activités dans le cadre desquelles le BSIF fait preuve de leadership en accord avec son mandat; il s'agit aussi d'exemples des avantages à long terme que nous fournissons aux Canadiens et aux Canadiennes.



*Nick Le Pan, surintendant, BSIF*

« La priorité constante du gouvernement du Canada consiste à améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens. » – *Le rendement du Canada 2003* ([http://www.tbs-sct.gc.ca/rapport/govrev03/cp-rc\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rapport/govrev03/cp-rc_f.asp))

Le BSIF est le principal organisme de réglementation de toutes les institutions financières à charte fédérale du Canada, ainsi que des régimes de retraite fédéraux. À titre d'entité distincte, le Bureau de l'actuaire en chef fournit des services, actuariels et autres, au gouvernement fédéral. Par dessus tout, et sans restreindre la compétitivité, le BSIF promeut un cadre de réglementation moderne qui contribue à la confiance du public dans le système financier canadien. Ce cadre aide également les institutions financières à traiter avec les Canadiens et les Canadiennes, de même qu'avec les contrepartistes, au pays comme à l'étranger.

Le contexte dans lequel nous exécutons ce mandat est fluide. Les défis auxquels nous sommes confrontés évoluent constamment. Inévitablement, au cours des trois prochaines années, des questions se feront jour qui devront être abordées en priorité en plus de celles dont nous traitons quotidiennement. Par exemple, le besoin d'élaborer des règlements qui permettent aux institutions financières du Canada de profiter de règles du jeu équitables par rapport à leurs concurrents internationaux est un défi constant. Au cours des prochaines années, nous devons également ajuster notre mécanisme d'élaboration des règles pour tenir compte de la mise en œuvre du nouvel Accord de Bâle sur les fonds propres. D'autres défis ne manqueront pas de survenir au chapitre de l'évaluation de la

gouvernance et des pratiques comptables des institutions financières à mesure que les exigences du Canada dans ces domaines s'accroîtront.

Les documents budgétaires de 2004 indiquent que le gouvernement entend chercher des façons d'améliorer le cadre réglementaire. Il s'intéresse notamment au chevauchement et au double emploi des services intégrés, des services administratifs et des services de réglementation prudentielle du BSIF et de la SADC. Cet exercice pourrait donner lieu à des modifications législatives. Le BSIF, la SADC et leurs interlocuteurs sectoriels sont invités à s'exprimer à ce sujet. Le BSIF y voit une occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience du régime de réglementation des services financiers fédéraux. Pour l'instant, nul ne sait quels seront les résultats de cet exercice, le gouvernement ayant décidé d'attendre à la fin de 2004 pour choisir une orientation. Par conséquent, les stratégies et les priorités du BSIF demeurent les mêmes. Nos plans et priorités seront mis au diapason de la nouvelle orientation lorsqu'elle sera connue.

Le présent rapport fait état de questions comme celles-ci et des priorités auxquelles nous entendons nous consacrer au cours des trois prochaines années. Il fournit également aux parlementaires et au public un bilan sommaire de nos activités et des défis que nous nous attendons de devoir relever. Ce faisant, nous rendons également compte des ressources utilisées à l'appui de nos secteurs d'activité et de nos résultats stratégiques.

À l'heure actuelle, le BSIF est à revoir et à ajuster sa chaîne des résultats pour élaborer la nouvelle Architecture d'activités de programmes (AAP). Ces changements seront abordés lorsque le BSIF préparera son rapport ministériel sur le rendement (RMR) plus tard en 2004.

En examinant le détail de nos plans et de nos priorités dans les pages qui suivent, il est important de garder à l'esprit une perspective plus large. Les activités et les initiatives du BSIF font partie d'une infrastructure moderne qui appuie le système financier et l'économie du Canada. La vitalité de ces deux éléments est essentielle à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens, qui constitue la priorité constante du gouvernement du Canada.

## SECTION 2. DÉCLARATION DE LA DIRECTION

---

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncées dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* :

- > Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- > Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le SCT.
- > Le document est complet et exact.
- > Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : Surintendant des institutions financières

Date : \_\_\_\_\_



## SECTION 3. RAISON D'ÊTRE

---

### 3.1 À propos du BSIF

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est le principal organisme de réglementation des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux du Canada. Il surveille et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêts, des sociétés d'assurances, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuels et des régimes de retraite privés fédéraux.

#### *Mandat*

*En vertu de la législation, le BSIF a pour but de réglementer les institutions financières et les régimes de retraite de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien.*

Le BSIF élabore et tient à jour des règles pour promouvoir des pratiques prudentes, évalue les risques qui pèsent sur les institutions financières et les régimes de retraite, et intervient en temps opportun à des fins de surveillance pour protéger les souscripteurs, les déposants et les créanciers. À cet égard, il tient compte du besoin de permettre aux institutions financières d'exercer une concurrence efficace et de prendre des risques raisonnables. Ce mandat reconnaît que les dirigeants, les administrateurs et les fiduciaires des régimes de retraite sont responsables du fonctionnement des institutions financières et des régimes. Il reconnaît en outre que, même si l'intervention du BSIF réduit le risque de faillite, il est impossible de prévenir systématiquement les problèmes entraînant une réduction des prestations prévues par les régimes de retraite ou la faillite d'institutions financières.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a été mis sur pied au sein du BSIF à titre d'entité distincte pour fournir des services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui participent au Régime de pensions du Canada (RPC).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le BSIF comptait 460 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver (on trouvera des précisions sur notre structure organisationnelle à la section 6).

### 3.2 Institutions réglementées

Le BSIF surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts fédérales (p. ex., les banques), de même que l'ensemble des sociétés d'assurance-vie, des sociétés d'assurances multirisques et des régimes de retraite assujettis à la réglementation

fédérale. Ces 1 657 organisations géraient des actifs totalisant 2 497 milliards de dollars au 31 mars 2003.

### **Institutions financières et régimes de retraite privés fédéraux et actifs connexes**

	<b>Institutions de dépôts</b>	<b>Sociétés d'assurance-vie</b>	<b>Sociétés d'assurances multirisques</b>	<b>Régimes de retraite privés fédéraux</b>	<b>Total</b>
Nombre d'organisations	142	121	189	1 205	1 657
Actif (G\$)	1 977	360	69	91	2 497

Le BSIF surveille en outre des institutions financières provinciales, moyennant le recouvrement des coûts, en vertu d'ententes contractuelles avec certaines provinces.

On trouvera ici des précisions à ce sujet :

<http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/institutions.asp>

### **3.3 Nos activités**

D'après son mandat législatif, le principal objectif stratégique du BSIF est de régler et de surveiller les institutions financières de façon à contribuer à la confiance du public. Dans le cas des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux, le BSIF s'acquiesce de cette tâche en renforçant leur sûreté et leur solidité, protégeant ainsi les souscripteurs, les déposants, les créanciers et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues. Diverses activités clés du BSIF y contribuent. L'une d'elles consiste à évaluer les risques systémiques et à promouvoir des pratiques commerciales et financières saines en établissant des règles et des consignes appropriées. Une autre activité porte sur l'exploitation d'un système d'agrément des nouvelles institutions et d'autres opérations en vertu de la législation qui maintient un juste équilibre entre la prudence et le besoin de favoriser la concurrence et la compétitivité. Les activités du BSIF visant à cerner les risques et les tendances propres à une institution, à évaluer l'adéquation des systèmes de contrôle et de gouvernance des institutions et des régimes de retraite et à intervenir en temps opportun pour corriger les lacunes importantes constituent un volet clé de la protection contre les pertes indues. À terme, cela peut nous obliger à intervenir pour fermer une institution ou mettre fin à un régime de retraite afin d'éviter que la situation ne se détériore davantage. Grâce à ces activités, le risque de faillite est atténué et, lorsqu'il y a faillite, la perte ou la réduction des prestations est minimisée.

Les activités de l'actuaire en chef touchant la fourniture d'une information exacte et à jour sur la situation de divers régimes de pension publics et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs contribuent également à la confiance dans le système canadien de revenu de retraite.

On trouvera ici le texte intégral de la législation pertinente :

<http://lois.justice.gc.ca/fr/O-2.7/index.html>

### 3.4 Avantages pour les Canadiens

« Pour promouvoir une économie forte et dynamique, le gouvernement fédéral doit travailler... pour attirer les investissements et les travailleurs spécialisés du savoir, et offrir un milieu propice à la recherche d'avant-garde, à la science et à l'innovation. Seule une économie forte, qui prend appui sur une infrastructure moderne, peut créer les emplois et produire les revenus requis pour soutenir les familles et leurs collectivités; des investissements judicieux dans les domaines clés de la politique sociale permettent de s'assurer que tout le monde profite des avantages qu'apporte la croissance économique. » — *Le rendement du Canada 2003* ([http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_f.asp))

Les Canadiens et les Canadiennes profitent d'un système financier qui fonctionne bien et dans lequel le public a nettement confiance. Cela soutient l'économie du pays, de même que la situation financière personnelle des citoyens. Ces derniers profitent directement et indirectement des programmes et des résultats stratégiques du BSIF. L'exemple le plus évident d'un avantage direct est le cas où le BSIF protège les droits et les intérêts des souscripteurs, des déposants, des créanciers et des participants aux régimes de retraite privés en intervenant de manière efficace dans des situations mettant aux prises des institutions financières ou des régimes de retraite privés en difficulté.

Le BAC assure la transparence du système canadien de revenu de retraite en élaborant et en déposant auprès du Parlement des rapports actuariels périodiques sur le RPC, la SV et les régimes de pension et d'assurance des employés du secteur public.

Les activités et les programmes du BSIF conçus pour renforcer la sûreté et la solidité des institutions financières jouent un rôle clé dans un cadre de réglementation qui sous-tend le système financier, lui-même essentiel à la productivité et à la compétitivité de l'économie. Il s'agit là de l'une des plus grandes priorités du gouvernement fédéral. En outre, un système efficace et efficient de réglementation confère des avantages aux entités réglementées dans leurs rapports avec les clients et les contrepartistes, au Canada et à l'étranger.

Par conséquent, les objectifs stratégiques du BSIF rejoignent le premier thème (« Les avenues de développement économique et l'innovation au Canada ») et sont mis en lumière dans le rapport annuel sur le rendement du gouvernement du Canada, intitulé *Le*

*rendement du Canada*. Ce rapport pangouvernemental mesure les progrès annuels en regard de grands objectifs sociétaux et fait ressortir tant les points forts du Canada que les domaines qui peuvent être améliorés. On trouvera ici le texte intégral de ce rapport :

[http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_f.html)

Une autre initiative gouvernementale faisant appel à l'expertise interne du BSIF est la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/FAT). Le BSIF met l'accent sur l'encadrement et la surveillance du fonctionnement des programmes adoptés par les institutions financières par souci de respect des exigences de la LRPC/FAT.

En outre, le BSIF appuie la tâche prioritaire du gouvernement qui consiste à aider les économies de marché émergentes à mettre à niveau leurs systèmes de réglementation et de surveillance. Il s'acquitte de cette tâche directement et avec des partenaires par le biais d'un soutien ciblé et d'activités de développement des capacités.

## **SECTION 4. SURVOL DE LA PLANIFICATION**

---

### **4.1 Contexte de planification du BSIF**

À l'heure actuelle, quatre grands volets influencent le contexte dans lequel le BSIF élabore ses plans et priorités. L'évolution de chacun de ces volets, les différents risques qu'ils posent et les priorités qui en découlent pour le BSIF sont abordés ci-après.

#### **4.1.1 Contexte économique**

Le climat des affaires et les conditions des marchés financiers au Canada et sur la scène internationale ont un impact marqué sur le rendement des institutions financières et des régimes de retraite privés. Par conséquent, ils influent de façon marquée sur les plans et les priorités du BSIF, de même que sur son processus décisionnel.

Même si l'économie canadienne a été moins vigoureuse que prévu en 2003, les perspectives semblent plus encourageantes. Les dépenses de consommation devraient rester élevées compte tenu du maintien de taux d'intérêt bas et d'une solide progression des revenus. Les investissements des entreprises s'accroissent également à mesure que les résultats de ces dernières s'améliorent et que les niveaux des stocks s'approchent des planchers historiques. La qualité du crédit est également en hausse. À court terme, les conditions économiques aux États-Unis — le moteur de la reprise économique mondiale — s'améliorent. Toutefois, dans un monde caractérisé par l'interconnexion des institutions et des services financiers, les sources d'incertitude sont omniprésentes.

L'un des plus grands risques de portée générale pesant sur le BSIF est que les ralentissements économiques et la faiblesse et la volatilité des marchés financiers peuvent nuire au fonctionnement des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux. Une reprise économique hésitante aux États-Unis ou au Canada, la nervosité des marchés financiers et l'incertitude du contexte géopolitique posent tous des risques dont le BSIF doit tenir compte dans le cadre de ses activités de planification. La faiblesse de certains secteurs, comme l'industrie des assurances multirisques, peut prendre du temps à se dissiper. La récente amélioration des marchés financiers a aidé à bonifier les actifs des régimes de retraite en déficit, mais ce gain a été en bonne partie contré par des taux d'intérêt réduits qui ajoutent au passif des régimes.

On constate que les problèmes des institutions financières accusent souvent un certain retard par rapport à la reprise économique. Par conséquent, le BSIF continue de surveiller de près certaines institutions financières à problème. À tout moment, plusieurs institutions sont aux prises avec des mécanismes de contrôle déficients qui exigent des correctifs et une surveillance plus étroite de la part du BSIF. Ce dernier a donc dû cibler un certain nombre d'institutions de dépôts et de sociétés d'assurance-vie et examiner un plus large éventail de questions touchant l'industrie des assurances multirisques. En outre, certains régimes de retraite privés sont confrontés à d'importants déficits et à des

problèmes financiers qu'éprouvent les répondants de ces régimes, problèmes dont le règlement continuera de nécessiter une attention marquée. Certaines de ces entités ont posé des défis particuliers lorsqu'il s'agissait de déterminer le moment et la façon d'intervenir de manière efficace.

Il demeurera prioritaire pour le BSIF de cerner efficacement les risques actuels et futurs qui pèsent sur les institutions financières et les régimes de retraite privés qu'il réglemente. À cet égard, des ajustements limités et spécifiques des consignes destinées aux institutions financières et des règles qui s'appliquent aux régimes de retraite privés sont prévus. Les améliorations constantes au sein du BSIF, compte tenu des défis persistants attribuables à la complexité croissante de la structure et des activités des institutions, constituent une priorité clé.

En outre, le BAC, qui s'acquitte de responsabilités légèrement différentes envers les Canadiens et les Canadiennes, surveille et signale les risques démographiques et économiques prospectifs par le dépôt de rapports actuariels législatifs, ce qui aide nettement les parlementaires à prendre des décisions éclairées. De plus, en fournissant des conseils actuariels avisés, le BAC aide à faire en sorte que le public ait confiance dans le système canadien de revenu de retraite.

#### **4.1.2 Considérations internationales**

L'envergure internationale de divers changements influant sur les institutions financières se répercutent également sur les plans et les priorités du BSIF.

De nos jours, les grandes institutions financières canadiennes sont de plus en plus actives sur la scène internationale. Les changements qui surviennent à l'étranger ont aussi une incidence sur les activités des institutions étrangères au Canada et pèsent de façon marquée sur la portée des activités et des règles du BSIF. Il en résulte une participation continue et ciblée à des tribunes internationales, des efforts visant à faire en sorte que notre cadre de surveillance demeure adéquat, et le maintient ou le renforcement des liens avec d'autres organismes de réglementation à mesure qu'il devient plus important pour les instances de réglementation du globe de collaborer davantage entre eux.

L'impact des exigences réglementaires sur la compétitivité internationale des institutions financières est aussi plus significatif. Il faut donc une connaissance appropriée des marchés financiers et la capacité de déterminer l'ampleur du recours aux organismes étrangers de surveillance et celle des travaux directs de surveillance à l'étranger que le BSIF doit effectuer lui-même.

De plus, les activités de LRPC/FAT occupent une place beaucoup plus importante ces dernières années, au Canada comme à l'étranger. Le BSIF continue de jouer un rôle dans ce domaine, de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux. Il a fait d'importants progrès pour atténuer les risques à cet égard et continuera de mettre l'accent sur l'intégrité des systèmes de contrôle des institutions en ce qui touche la LRPC/FAT.

### 4.1.3 Changements stratégiques

Certaines initiatives stratégiques intérieures et internationales poseront également des défis pour le BSIF au cours de la période de planification.

Par exemple, le BSIF doit continuer d'élaborer ou de modifier les règles pour les tenir à jour et veiller à ce que les institutions financières canadiennes soient assujetties à des règles du jeu équitables face à leurs concurrents sur la scène internationale. Divers aspects des règles sur le capital constitueront la question la plus épineuse pour le BSIF à cet égard au cours des trois prochaines années. L'organisation devra notamment continuer de cibler l'élaboration et la mise en œuvre du nouvel Accord de Bâle sur les fonds propres à l'intention des institutions de dépôts. Le BSIF devra mettre en œuvre le nouveau système au Canada et cerner toutes les répercussions de l'Accord sur ses méthodes de surveillance et sur ses relations avec les autres organismes de réglementation à l'échelle nationale et internationale. Certains changements pourraient aussi être apportés aux règles sur le capital des assureurs, et le BSIF surveillera l'impact des nouvelles règles adoptées récemment sur le capital des assureurs multirisques. Des changements des règles comptables pourraient aussi nécessiter la révision des règles du BSIF sur le capital.

Les fortes pressions en faveur d'un resserrement des pratiques de gouvernance des institutions ont entraîné certains changements au Canada, y compris la création du Conseil canadien sur la reddition de comptes, en 2002. Le Conseil surveillera le contrôle de la qualité de la vérification des sociétés publiques du pays. Le gouvernement fédéral pourrait aussi envisager de modifier les dispositions sur la gouvernance des entreprises contenues dans les lois régissant les institutions financières fédérales et dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ayant publié sa propre ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, le BSIF insiste davantage sur la gouvernance des institutions qu'il réglemente.

En outre, la gestion du risque de réputation importe de plus en plus aux institutions financières, notamment sous l'angle de leur participation à des opérations structurées complexes et du respect de la réglementation de diverses administrations régissant la conduite sur les marchés. Le BSIF songe à élaborer des consignes sur la gestion du risque de réputation.

### 4.1.4 Efficience, efficacité et reddition de comptes

De nos jours, les entités comme le BSIF doivent constamment peaufiner leurs processus administratifs, leurs compétences technologiques et le perfectionnement de leurs ressources humaines. Les intervenants du BSIF s'attendent systématiquement à ce que ce dernier s'acquitte de ses fonctions de la manière la plus efficace et la plus rentable possible. Grâce à des investissements dans la technologie de l'information et à des améliorations connexes de ses processus administratifs, le BSIF continuera de privilégier cette question. Cela permettra aussi de rationaliser la collecte des données et d'en

accroître l'efficacité, réduisant ainsi les coûts de conformité pour les institutions financières réglementées.

Le BSIF doit absolument continuer d'attirer et de maintenir en poste les ressources humaines de talent dont il a besoin pour s'acquitter pleinement de son mandat. À défaut, il pourrait lui être difficile de surveiller efficacement les institutions financières et les régimes de retraite privés. Or, les compétences dont il a besoin sont très recherchées de nos jours. Le BSIF doit donc demeurer concurrentiel sur le marché du travail et continuer de privilégier l'amélioration des compétences de ses employés pour renforcer ses ressources humaines.

Le BSIF a fait des progrès pour s'acquitter de ses attributions. Il y a place à l'amélioration, et nous continuerons de faire évoluer le cadre de nos attributions.

## 4.2 Nos partenaires

D'autres ministères et organismes partenaires travaillent aussi à promouvoir la confiance dans le système financier canadien. Ensemble, ces organisations constituent le réseau canadien des organismes de réglementation et de surveillance des institutions financières et une source d'assurance-dépôts.

Au nombre des partenaires fédéraux, citons le ministère des Finances (<http://www.fin.gc.ca>), la Banque du Canada (<http://www.bank-banque-canada.ca>), la Société d'assurance-dépôts du Canada (<http://www.cdic.ca>), l'Agence de la conservation en matière financière du Canada (<http://www.fcac-acfc.gc.ca>) et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (<http://www.fintrac.gc.ca>).

En outre, le BSIF collabore avec les organismes provinciaux et territoriaux de surveillance et de réglementation, des organismes et des associations du secteur privé, de même que divers organismes de normalisation des domaines de la comptabilité et de la vérification. Il participe également aux travaux de certaines organisations internationales comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ([http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/enjeux/basel\\_f.asp](http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/enjeux/basel_f.asp)) et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (<http://www.iaisweb.org>).

## **SECTION 5. PLANS ET PRIORITÉS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE**

---

### **5.1 Nos principales activités**

Le BSIF cherche à s'acquitter de son mandat par l'intermédiaire de deux principaux secteurs d'activité permanents.

#### **1. Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés**

Ce secteur d'activité est au cœur de notre mandat de protéger les droits et les intérêts des déposants, des créanciers, des souscripteurs et des participants des régimes de retraite privés. Il englobe les activités suivantes :

- l'établissement de règles, qui permet au BSIF de communiquer ses attentes par le biais de règles et de consignes propices à l'application de pratiques sûres et saines à l'échelle de l'industrie, de même que la participation à l'élaboration de règles et de consignes émanant d'organismes internationaux pertinents;
- la surveillance, qui permet au BSIF d'évaluer les risques qui pèsent sur les institutions financières et les régimes de retraite privés de manière à pouvoir intervenir au besoin en temps opportun;
- l'agrément de certains types d'opérations effectuées par les institutions financières réglementées, du fait que le BSIF est chargé d'administrer diverses lois régissant les institutions financières.

En accord avec son mandat, le BSIF convient que les institutions doivent pouvoir livrer une concurrence efficace. Par conséquent, pour planifier ses stratégies et résultats, il doit maintenir un juste équilibre entre l'objectif de promouvoir la prudence et le besoin pour les institutions financières de prendre des risques raisonnables pour être concurrentielles et prospères.

Ce volet des activités du BSIF est financé par des cotisations perçues auprès des institutions financières et par un régime modifié de l'utilisateur payeur qui s'applique à certains services.

Un volet distinct de ce secteur d'activité a trait au soutien du BSIF à l'égard des initiatives du gouvernement du Canada pour aider les économies de marché émergentes à renforcer leurs systèmes de réglementation et de surveillance. Cette activité, qui est financée en bonne partie par le gouvernement du Canada plutôt que par les institutions réglementées,

est réalisée par le BSIF à la fois directement et par le biais de sa participation aux activités du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, de Toronto, que parraine le gouvernement.

## **2. Services actuariels au gouvernement du Canada**

Le BAC fournit des services actuariels au gouvernement du Canada relativement à divers programmes.

Par exemple, le BAC assure l'estimation des dépenses, des revenus et des passifs à long terme du RPC et des régimes de pension et d'assurance du secteur public fédéral. En vertu de la loi, le BAC doit préparer des rapports actuariels sur la situation financière de ces régimes aux fins de dépôt au Parlement. Il procède en outre à l'examen actuariel du Programme de prêts aux étudiants du Canada en évaluant son portefeuille de prêts et les coûts à long terme de ce programme.

Chaque fois que le Parlement est saisi d'un projet de loi ayant d'importantes répercussions sur la situation financière d'un régime de pension public à l'égard duquel la loi confère des attributions à l'actuaire en chef, le BAC doit soumettre un rapport actuariel au ministre intéressé.

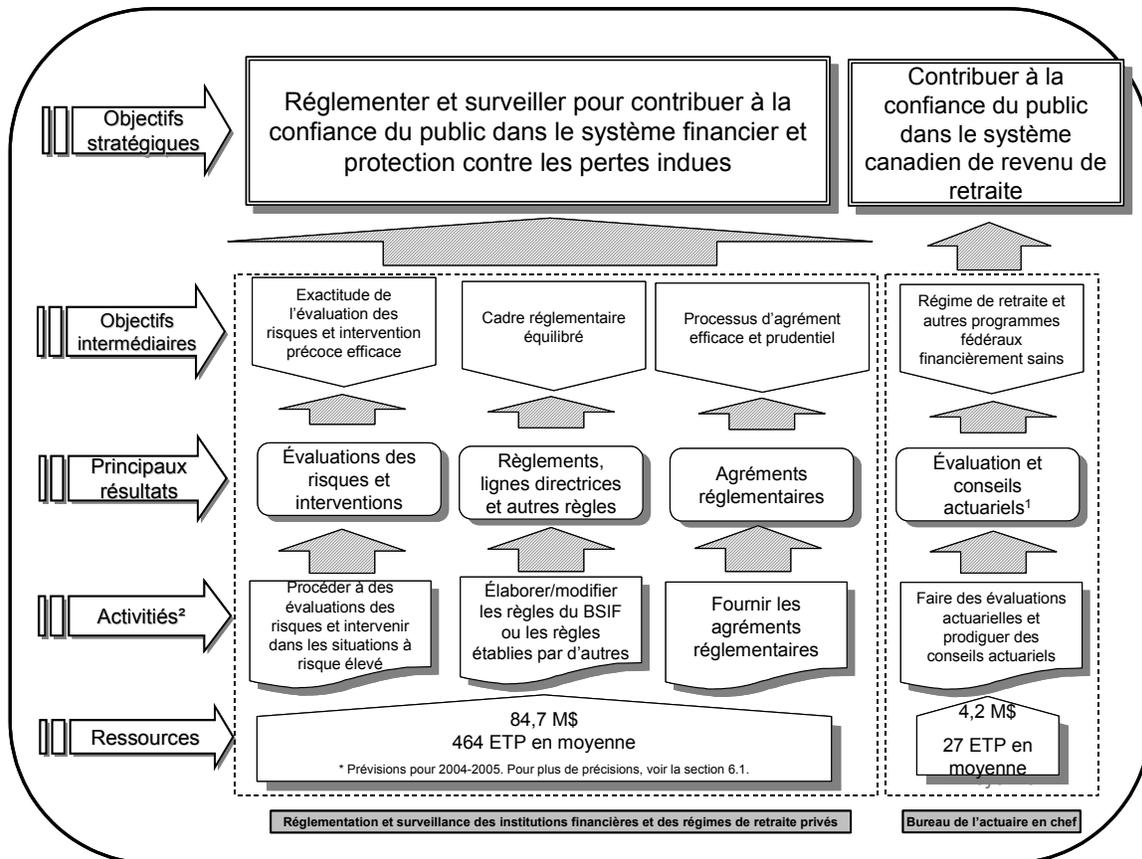
Ce volet des activités du BSIF est financé en partie par des crédits parlementaires relativement aux services fournis par le BAC au gouvernement du Canada.

### **5.2 Résumé**

Comme on l'a vu à la section 3.3, les activités du BSIF qui visent à contribuer à la confiance du public dans la sûreté et la solidité du système financier canadien sont au cœur de son mandat et jouent un rôle clé dans sa contribution au bien-être des Canadiens et des Canadiennes et au bon fonctionnement du système financier et du système de revenu de retraite du Canada. En ce qui touche les institutions financières et les régimes de retraite privés, nous nous acquittons de cette tâche en réglementant et en surveillant leurs activités de façon à protéger les Canadiens contre les pertes indues. Pour y parvenir, nous procédons notamment à l'évaluation des risques systémiques, nous promouvons des pratiques commerciales et financières saines en diffusant des règles et des consignes appropriées, en cernant les risques et les tendances propres à une institution et en intervenant en temps opportun pour minimiser les pertes pour les souscripteurs, les déposants, les créanciers et les participants des régimes de retraite privés.

Dans le cas des régimes de pension publics, les activités du BAC contribuent à la confiance dans le système de revenu de retraite en générant des renseignements exacts et à jour sur la situation de ces mécanismes et sur les options qu'examinent les décideurs.

Le diagramme suivant montre comment les ressources du BSIF sont affectées à ses principales activités, les résultats produits par chaque activité et leurs liens avec les objectifs stratégiques.



1 Régime de pensions du Canada, Programme de la sécurité de la vieillesse, Programme de prêts aux étudiants du Canada et divers régimes publics de pension et de prestations.

2 Ces activités sont appuyées par les activités à l'échelle de l'organisation.

Outre les priorités spécifiques dont traite ce document, le BSIF contribue à la réalisation de ses deux objectifs stratégiques au moyen de ses activités permanents de surveillance, de ses mécanismes d'agrément et d'établissement des règles, de même qu'au moyen des services actuariels fournis au gouvernement du Canada. Le tableau qui suit énonce les grandes priorités supplémentaires auxquelles le BSIF donnera suite pendant les trois prochaines années relativement à ces activités permanentes et à ses objectifs stratégiques.

<b>RÉSUMÉ</b>			
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Priorités</b>	<b>Ressources correspondantes (Total pour les années 2005 à 2007)</b>	<b>Type de priorité (antérieure, permanente ou nouvelle)</b>
<b>Confiance du public dans le système financier et protection contre les pertes indues</b>	i) Continuer de cerner de façon efficace le risque et d'intervenir en temps opportun auprès des institutions financières et des régimes de retraite, en plus de recenser de façon continue et d'apporter certaines améliorations des processus, des pratiques et des outils de surveillance et de réglementation	110,4 M\$	Permanente
	ii) Ajuster les règles ayant une incidence sur les institutions financières fédérales et les régimes de retraite de façon ciblée pour composer avec l'évolution des risques et des conditions économiques et d'autres changements importants qui rendent nécessaire l'amélioration des règlements et des lignes directrices	27,1 M\$	Permanente
	iii) Cibler l'amélioration des processus administratifs par la mise à niveau des technologies habilitantes, des stratégies de gestion de l'information et de l'infrastructure de la technologie de l'information	24,2 M\$	Antérieure
	iv) Améliorer constamment les éléments clés des processus et des capacités du BSIF au plan des ressources humaines	9,9 M\$	Permanente
<b>Confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite</b>	i) Améliorer constamment la valeur des rapports actuariels et les liens avec les principaux partenaires et intervenants pour assurer la prestation de conseils d'expert en temps opportun aux responsables du RPC et d'autres programmes gouvernementaux.	12,8 M\$	Permanente
	Activités permanentes	74,0 M\$	Permanente

**NOTA :** La répartition des ressources du BSIF a été mise à jour depuis le dépôt du Budget principal des dépenses de 2004-2005. Les chiffres indiqués ici sont des estimations fondées sur les orientations prévues de certaines divisions et sont sujets à changement.

### **5.3 Mécanismes de surveillance – Objectifs stratégiques**

Pour surveiller et évaluer l'impact des priorités susmentionnées sur ses objectifs stratégiques, le BSIF recourt à des données et à de l'information sur la mesure du rendement. Pour chacune des priorités susmentionnées, les types de mécanismes de surveillance à employer sont indiqués à la section 5.4 ci-après.

Pour surveiller l'état d'avancement des objectifs stratégiques eux-mêmes, le BSIF utilise divers types de mesures du rendement, y compris des évaluations indépendantes (sondages publics), des examens par les pairs et des résultats réels touchant la prévention des pertes indues. Voici des exemples de mesures du rendement :

- niveau de confiance dans les fonds placés auprès des institutions financières;
- solidité générale des banques;
- nombre de fermetures involontaires d'institutions financières effectuées par le BSIF et pertes associées à ces fermetures;
- nombre de cessations involontaires de régimes de retraite privés avec perte de prestations.

Ces types de mécanismes de surveillance ne sont pas liés à chaque priorité dont il est question à la section 5.4 ci-après puisque les activités permanentes du BSIF et les priorités énumérées ci-dessous doivent être prises de façon globale pour examiner l'impact sur les objectifs stratégiques de l'organisation. Il faut aussi reconnaître que le rendement du BSIF n'est pas le seul facteur à influencer sur ses objectifs stratégiques et sur les mesures du rendement qui précèdent. En effet, il y a de nombreux autres facteurs et intervenants dont l'intervention ou l'inaction a une incidence marquée sur les résultats stratégiques et, par conséquent, sur ces mesures du rendement. Toutefois, le BSIF continue de surveiller l'information de cette nature pour veiller à bien comprendre l'état d'avancement de ses principaux objectifs stratégiques et, si possible, mieux saisir comment il peut lui-même continuer d'y contribuer.

## **5.4 Détails**

Les tableaux qui suivent fournissent des précisions au sujet de chacune des priorités du BSIF pour 2004-2005 qui sont résumées à la section 5.2. Les mécanismes de surveillance du rendement dont il est question plus loin sont dérivés de diverses consultations auprès du public et de l'industrie menées par le BSIF, de renseignements internes sur les activités du BSIF, d'évaluations par les pairs et d'autres sources. Dans certains cas, il est impossible d'obtenir de l'information directe sur la contribution du BSIF à un objectif donné. Dans ce cas, le BSIF surveille périodiquement l'objectif en question et emploie plusieurs approches indirectes pour évaluer son rendement.

### 5.4.1 Objectif stratégique – Confiance du public dans le système financier et protection contre les pertes indues

Priorité n° 1		
Continuer de cerner de façon efficace le risque et d'intervenir en temps opportun auprès des institutions financières et des régimes de retraite, en plus de recenser de façon continue et d'apporter certaines améliorations des processus, des pratiques et des outils de surveillance et de réglementation		
Description		
Cette priorité englobe les attributions permanentes du BSIF en ce qui touche les processus et les pratiques de surveillance. Le BSIF doit se tenir au fait des questions sectorielles et remanier ses processus et pratiques pour relever adéquatement ces défis particuliers.		
Justification		
Cette priorité découle d'un accroissement du nombre d'institutions et de régimes de retraite réellement ou potentiellement à problème, de la complexité croissante des entités avec lesquelles traite le BSIF et de l'impact des éléments stratégiques comme l'Accord de Bâle (dont la mise en œuvre devrait être terminée en 2006).		
Résultats escomptés		
Avantages pour le BSIF	Avantages pour les Canadiens	
Les avantages pour le BSIF comprennent : i) une utilisation plus efficace et efficace des ressources ii) une coopération accrue avec d'autres organisations internationales iii) des processus et des pratiques de surveillance plus efficaces	Les avantages pour les Canadiens comprennent : i) une utilisation plus efficace des outils et des gains d'efficacité permettront d'insister davantage sur les activités « à valeur ajoutée », ce qui se traduira par un processus d'intervention plus efficace et, à terme, par une meilleure protection des souscripteurs, des déposants et des créanciers.	
Mécanismes de supervision		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supervision interne continue des résultats obtenus à l'égard de certaines institutions et de certains régimes de retraite privés à problème</li> <li>• Achèvement de rétrospectives sur les situations problématiques et les crises pour évaluer dans quelle mesure le BSIF aborde les questions de façon efficace, et recensement des leçons apprises et des améliorations possibles</li> <li>• Rétroaction périodique des intervenants, et évaluation périodique par les pairs, de la qualité et de l'efficacité du processus d'examen de la surveillance du BSIF</li> </ul>		
Affectation des ressources		
Dépenses prévues 2004-2005 37,6 M\$	Dépenses prévues 2005-2006 36,4 M\$	Dépenses prévues 2006-2007 36,4 M\$
ETP 2004-2005 245	ETP 2005-2006 248	ETP 2006-2007 248

<b>Priorité n° 2</b>		
Ajuster les règles ayant une incidence sur les institutions financières fédérales et les régimes de retraite de façon ciblée pour composer avec l'évolution des risques et des conditions économiques et d'autres changements importants qui rendent nécessaire l'amélioration des règlements et des lignes directrices		
<b>Description</b>		
Cette priorité consiste à faire en sorte que les modifications des règles sont mises en œuvre de manière efficace et en temps opportun, en tenant compte des inconvénients qu'entraînent les ajustements rapides qui ne s'accompagnent pas d'une évaluation adéquate de leurs répercussions potentielles. Au nombre des exemples, citons les règles comptables, les règles sur le capital (p. ex., l'Accord de Bâle sur les fonds propres) et les règles sur les pensions.		
<b>Justification</b>		
Il faut constamment veiller à ce que les règles canadiennes permettent de soutenir la concurrence internationale et contribuent à assujettir les institutions financières canadiennes à des règles du jeu équitables face à leurs concurrents étrangers. La mise en forme finale de l'Accord de Bâle en 2004, les questions touchant la gouvernance d'entreprise et l'internationalisation accrue des institutions financières justifient également l'ajustement des règles.		
<b>Résultats escomptés</b>		
<b>Avantages pour le BSIF</b>	<b>Avantages pour les Canadiens</b>	
Les avantages pour le BSIF comprennent : i) des gains d'efficacité pour l'organisation ii) des améliorations des règles qui permettront aux institutions de mieux comprendre les attentes du BSIF et de s'y conformer davantage	Les avantages pour les Canadiens comprennent : i) la sûreté et la solidité accrues du système financier ii) la promotion de règles du jeu plus uniformes pour les institutions	
<b>Mécanismes de supervision</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation en fin d'année de la mesure dans laquelle le BSIF a examiné les règles et les a ajustées au besoin</li> <li>• Évaluation rétrospective ciblée des ajustements des règles pour déterminer si les résultats escomptés ont été obtenus (p. ex., la prudence et le besoin de soutenir la concurrence sont bien équilibrés)</li> <li>• Le processus d'élaboration et d'ajustement des règles est uniforme, analytique et consultatif</li> <li>• Rétroaction périodique des intervenants et évaluation par les pairs de la mesure dans laquelle le BSIF a examiné les changements dans le secteur des services financiers, les approches de réglementation d'autres administrations et la rétroaction des intervenants pour cerner et évaluer les ajustements possibles à d'autres règles</li> </ul>		
<b>Affectation des ressources</b>		
Dépenses prévues 2004-2005 9,2 M\$	Dépenses prévues 2005-2006 9,0 M\$	Dépenses prévues 2006-2007 9,0 M\$
ETP 2004-2005 53	ETP 2005-2006 51	ETP 2006-2007 51

<b>Priorité n° 3</b>		
Cibler l'amélioration des processus administratifs par la mise à niveau des technologies habilitantes, des stratégies de gestion de l'information et de l'infrastructure de la technologie de l'information		
<b>Description</b>		
Cette priorité cible le renforcement de la capacité du BSIF de rationaliser les processus touchant la surveillance, la collecte de données, la gestion des documents et les rapports externes en utilisant la technologie de l'information pour accroître l'efficacité et l'efficience. Cela comprend notamment la mise en œuvre projetée d'un réseau en ligne de mise en commun de l'information avec les institutions financières, en collaboration avec la SADC. Ces initiatives doivent toujours tenir compte du besoin d'assurer la sécurité d'une bonne partie de l'information que traite le BSIF.		
<b>Justification</b>		
À l'ère du « plus, mieux, plus vite », le BSIF doit utiliser la technologie pour accroître l'efficience de ses processus et pour s'assurer d'avoir accès à l'information nécessaire pour mieux cerner les situations à problème et les autres tendances dans le secteur des services financiers. Cela permettra en outre de produire des rapports adéquats pour répondre aux exigences de plus en plus strictes en matière d'examen et de gouvernance.		
<b>Résultats escomptés</b>		
<b>Avantages pour le BSIF</b>	<b>Avantages pour les Canadiens</b>	
Les avantages pour le BSIF comprennent : i) la collecte et la mise en commun efficaces des données ii) la rationalisation des processus iii) la réduction des frais de stockage des données iv) une meilleure gestion des documents	Les avantages pour les Canadiennes comprennent : i) la capacité pour les secteurs opérationnels et les activités du BSIF de jouer leurs rôles, à l'appui des principaux résultats stratégiques du BSIF, à savoir la confiance du public et la protection contre les pertes indues ii) la réduction des coûts de conformité pour les institutions et les régimes de retraite privés grâce à la normalisation (p. ex., pour la saisie des données) iii) un meilleur accès au BSIF par le biais d'un site Web amélioré	
<b>Mécanismes de supervision</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation en fin d'année de la mesure dans laquelle le Plan stratégique de GI-TI du BSIF a été exécuté conformément à certains délais et aux attentes quant aux retombées (c.-à-d., les éléments du Plan ont-ils été mis en œuvre comme prévu?)</li> <li>• Rétroaction périodique provenant des sondages menés auprès des employés sur l'efficacité du BSIF à cet égard (dans le but d'améliorer constamment les cotes)</li> <li>• Évaluation en fin d'année du nombre de processus rationalisés et des répercussions anticipées</li> <li>• Évaluation en fin d'année de l'efficacité de la mise en œuvre du Système de gestion des documents électroniques (SGDE) du BSIF pour ce qui est de réaliser les objectifs prévus de cette initiative</li> <li>• Évaluation en fin d'année de la mise en œuvre du Système de suivi du workflow des principaux programmes de surveillance (SSWPPS) pour déterminer si les objectifs des initiatives ont été réalisés comme prévu</li> <li>• Rétroaction externe, sélective et ciblée pour évaluer les niveaux de succès</li> </ul>		
<b>Affectation des ressources</b>		
Dépenses prévues 2004-2005 9,4 M\$	Dépenses prévues 2005-2006 7,4 M\$	Dépenses prévues 2006-2007 7,4 M\$
ETP 2004-2005 35	ETP 2005-2006 28	ETP 2006-2007 28

<b>Priorité n° 4</b>		
Améliorer constamment les éléments clés des processus et des capacités du BSIF au plan des ressources humaines		
<b>Description</b>		
Cette priorité met l'accent sur l'amélioration des processus administratifs nécessaires pour attirer, former et maintenir en poste le personnel ayant les compétences clés dont le BSIF a besoin pour s'acquitter de son mandat et pour veiller à ce que ces compétences soient déployées de manière efficace et récompensées de façon appropriée.		
<b>Justification</b>		
La meilleure façon de faire en sorte que le BSIF s'acquitte de son mandat consiste à veiller à ce que ses employés aient l'occasion d'améliorer leurs compétences et disposent de l'information et des outils nécessaires pour faire le travail. Des améliorations sont constamment nécessaires pour que le BSIF puisse répondre à une demande croissante sans devoir dépasser son effectif cible.		
<b>Résultats escomptés</b>		
<b>Avantages pour le BSIF</b>	<b>Avantages pour les Canadiens</b>	
Les avantages pour le BSIF comprennent : i) des gains de productivité ii) l'accès en temps opportun aux compétences nécessaires pour répondre aux besoins changeants de l'industrie iii) maintien en poste des gens ayant des compétences clés	Les avantages pour les Canadiens comprennent : i) le soutien des initiatives relevant d'autres activités et secteurs opérationnels du BSIF, contribuant ainsi à la réalisation de principaux objectifs stratégiques du BSIF : confiance du public et protection contre les pertes indues	
<b>Mécanismes de supervision</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation en fin d'année de la mesure dans laquelle le BSIF a terminé la mise en œuvre et l'exécution du cadre des compétences</li> <li>• Évaluation périodique de la mesure dans laquelle le BSIF a apporté des améliorations à son Programme de gestion du rendement grâce à 1) l'intégration des compétences; et 2) la mesure dans laquelle les engagements individuels à l'égard des deux reflètent les stratégies du BSIF</li> <li>• Évaluation en fin d'année de la mesure dans laquelle le BSIF a mis en œuvre un plan de relève formel</li> <li>• Sondages périodiques sur la satisfaction des employés</li> <li>• Rapports annuels sur les mécanismes de dotation et sur les motifs des départs volontaires</li> </ul>		
<b>Affectation des ressources</b>		
Dépenses prévues 2004-2005 3,5 M\$	Dépenses prévues 2005-2006 3,2 M\$	Dépenses prévues 2006-2007 3,2 M\$
ETP 2004-2005 19	ETP 2005-2006 19	ETP 2006-2007 19

## 5.4.2 Objectif stratégique – Confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite

Priorité n° 1		
Améliorer constamment la valeur des rapports actuariels et les liens avec les principaux partenaires et intervenants pour assurer la prestation de conseils d'expert en temps opportun aux responsables du RPC et d'autres programmes gouvernementaux		
Description		
Cette priorité se rapporte au BAC et à son rôle dans la prestation de services actuariels en marge du RPC et d'autres programmes gouvernementaux. Le BAC cherchera des façons d'améliorer la prestation de ses services à ses clients en mettant en œuvre les recommandations découlant d'examens indépendants par les pairs, en améliorant les techniques d'évaluation, en organisant des colloques pour élargir les sources de conseils, et en participant aux travaux de divers comités.		
Justification		
Les Canadiens s'attendent à ce que les décideurs disposent d'une information hautement intègre et exacte lorsqu'ils prennent des décisions ayant trait à leur bien-être.		
Résultats escomptés		
Avantages pour le BSIF	Avantages pour les Canadiens	
Les avantages pour le BSIF comprennent : i) l'acquisition de connaissances et de techniques pour améliorer les méthodes d'évaluation ii) l'accès à des renseignements supplémentaires auprès de sources de conseils et de comités iii) l'amélioration de la prestation de services grâce à de meilleures communications et à la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen par les pairs	Les avantages pour les Canadiens comprennent : i) les rapports actuariels font généralement partie intégrante d'un processus décisionnel plus large, et le dépôt en temps opportun de ces rapports fait en sorte que les décideurs disposent d'une information adéquate	
Mécanismes de supervision		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examens réalisés par le Groupe d'examen actuariel du RPC</li> <li>• Examens réalisés par le Bureau du vérificateur général à l'égard des régimes de pension du secteur public</li> </ul>		
Affectation des ressources		
Dépenses prévues 2004-2005 4,2 M\$	Dépenses prévues 2005-2006 4,3 M\$	Dépenses prévues 2006-2007 4,3 M\$
ETP 2004-2005 27	ETP 2005-2006 27	ETP 2006-2007 27

### *Changements par rapport au RPP précédent*

Le BSIF continue de mettre l'accent sur la gouvernance interne, la gestion du risque d'entreprise et son programme de mesure du rendement alors qu'il cherche à être plus efficace. De nombreux changements ont été apportés au RPP de cette année pour refléter les efforts déployés par le BSIF afin d'y intégrer les résultats de ces efforts et de mieux décrire les résultats stratégiques et les priorités de l'organisation pour contribuer à ces résultats. À mesure que le BSIF continue de s'améliorer et d'évoluer dans ces domaines, il s'efforcera d'intégrer les résultats de ces efforts à ses RPP annuels.

### ***Autres initiatives gouvernementales***

Les changements apportés récemment au sein du gouvernement signifient que la reddition de comptes publique et la gestion des dépenses seront des éléments clés des objectifs de toute organisation. Le BSIF a mis l'accent sur la gestion des dépenses au cours des cinq dernières années en peaufinant ses processus de gestion financière. Il partage ses budgets avec les institutions qu'il réglemente et conserve chaque année un solde correspondant à 2 % de son budget. L'organisation n'a dépassé son budget qu'à une seule reprise au cours des cinq dernières années.

Comme l'indique le Budget de 2004, le BSIF passera en revue ses services intégrés, ses services administratifs et ses services de réglementation prudentielle, en collaboration avec la SADC, dans le but de cerner les chevauchements et les double-emploi et, le cas échéant, de réaliser des économies. Le BSIF continue d'améliorer et de peaufiner ses processus pour veiller à répondre aux attentes de ses intervenants.

Le BSIF a fait de la reddition de comptes publique et d'une meilleure gouvernance interne l'une de ses principales priorités pour l'année qui vient. Il continue de suivre le déroulement des initiatives du gouvernement du Canada. Bon nombre de ces dernières n'ont pas d'incidence sur le BSIF en raison de sa taille et de la nature de ses activités. C'est ainsi qu'il n'a pas eu à participer à l'examen horizontal ou vertical des dépenses et de la gestion. Au cours de la prochaine année, le BSIF poursuivra ses activités dans le cadre des initiatives de la fonction moderne de contrôleur et de Gouvernement en direct.

### ***Fonction moderne de contrôleur***

En 2003-2004, le BSIF a terminé l'évaluation requise de ses capacités, et il élabore à l'heure actuelle un plan d'action pour donner suite aux résultats de cette évaluation. Une fois son plan d'action achevé et approuvé, le BSIF le communiquera par le biais de son site Web. Le plan intégrera les nombreuses initiatives que le BSIF mène déjà et qui rejoignent les principes d'une fonction moderne de contrôleur. Le BSIF a terminé une évaluation de haut niveau de la gestion du risque d'entreprise (GRE) et en a intégré les résultats à son processus de planification. Au cours de la période de planification, il produira des évaluations plus détaillées de la GRE à l'échelle de l'organisation, en plus de renforcer sa fonction de vérification interne.

### ***Gouvernement en direct***

Le BSIF a entrepris de remanier son site Web. À cet égard, il instaurera notamment un système de gestion du contenu pour automatiser dans une certaine mesure la tenue à jour du site et réaliser d'autres gains d'efficacité. Les exigences propres à la normalisation des sites Internet du gouvernement du Canada continueront de retenir l'attention. Le projet devrait être terminé au cours du dernier trimestre de 2004.



## SECTION 6. ORGANISATION

### 6.1 Notre effectif et notre milieu de travail

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le BSIF comptait 460 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

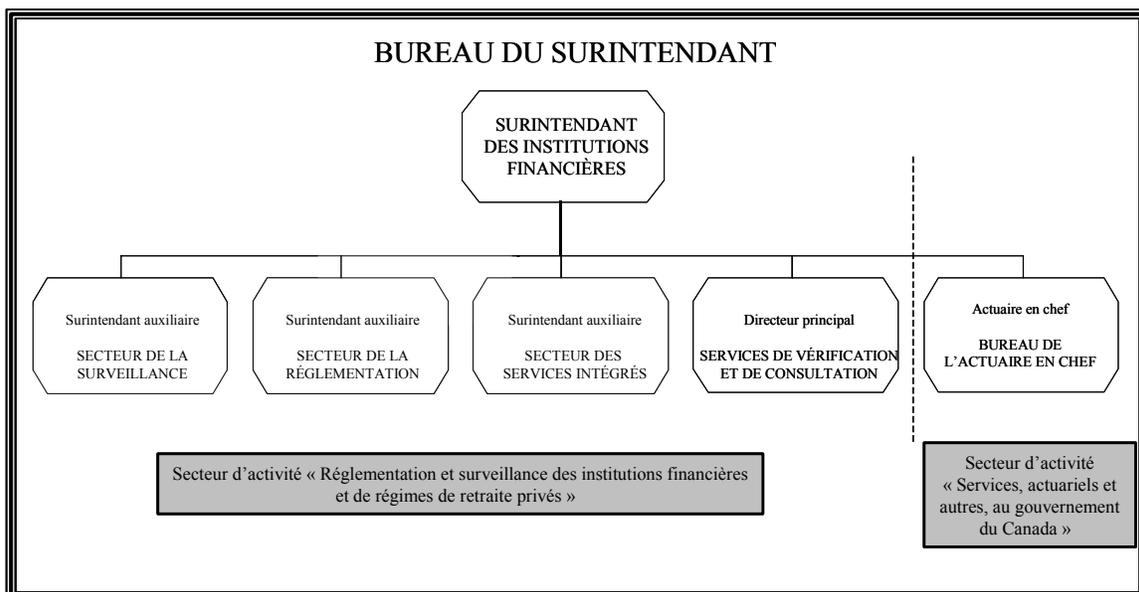
Notre travail exige l'effort et l'attention d'équipes multidisciplinaires s'occupant de recherches et d'analyses, d'activités juridiques et d'initiatives de communications. Il faut avoir, à parts égales, une vaste perspective et une expertise approfondie. Nous avons intégré l'excellence à notre culture en favorisant l'apprentissage permanent grâce au travail d'équipe, aux possibilités de formation et de perfectionnement professionnel et à la fourniture de technologies de pointe et du soutien à cet égard.

Même si notre travail porte principalement sur des questions financières, notre milieu de travail est unique et nous pouvons compter sur des personnes ayant une expérience et une expertise professionnelles des plus variées, et miser sur le talent de récents diplômés et de spécialistes chevronnés de l'industrie.

#### *Structure de notre organisation*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le secteur d'activité « réglementation et surveillance » englobait trois secteurs (voir l'organigramme qui suit), chacun étant dirigé par un surintendant auxiliaire. Les fonctions de chaque secteur sont interdépendantes et contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisation.

#### Organigramme du BSIF au 1<sup>er</sup> janvier 2004



On trouvera des renseignements complémentaires sur le site Web du BSIF, à l'adresse

<http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/apropos/organisation/index.asp>

Les tableaux qui suivent font état du total des dépenses prévues et de l'effectif du BSIF en équivalents temps plein (ETP) pour la période de planification de trois ans.

### Reddition de comptes (Budget principal des dépenses de 2004-2005)

Secteur d'activité	Dépenses prévues 2004-2005 (000 \$)	2004-2005 (ETP)
1. Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	79 122	464
2. Services actuariels et autres au gouvernement du Canada	4 188	27

À la lumière des initiatives de gestion des dépenses que le gouvernement du Canada a annoncées en décembre 2003, le BSIF a procédé à l'examen complet de ses priorités stratégiques et s'emploie à restructurer ses méthodes administratives dans le but de devenir plus efficace et plus efficient. Il s'attend à ces exercices donnent lieu à deux écarts importants entre le Budget principal des dépenses déposé en décembre 2003, et son Budget de 2004-2005. Tout d'abord, les dépenses en cours seront moins élevées. Bien que le BSIF ait arrêté un plafond de 495 ETP en 2002 et que son Budget principal des dépenses prévoit que l'effectif devrait se rapprocher de ce niveau, il s'attend à ce que la restructuration des méthodes administratives permette de surseoir à la dotation de certains postes vacants. De même, les dépenses non salariales devraient se maintenir aux niveaux de 2003-2004. Deuxièmement, les dépenses d'immobilisations seront plus élevées que dans le tableau ci-dessous. Cela s'explique en grande partie par des changements quant aux hypothèses chronologiques des projets et par le report résultant, à 2004-2005, d'immobilisations prévues en 2003-2004. *Voir l'annexe A : Tableaux, financiers et autres.* Ces dépenses se rattachent aux investissements dans la technologie de l'information qui sont abordées à la Priorité 3 ainsi qu'à des investissements nécessaires en matière d'installations.

**Dépenses prévues (Budget principal des dépenses de 2004-2005)**

(000 \$)	Prévisions de dépenses 2003-2004	Dépenses prévues <b>2004-2005</b>	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	65 496	79 122	79 722	79 722
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	5 307	4 188	4 298	4 298
<b>Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)</b>	<b>70 803</b>	<b>83 310</b>	<b>84 020</b>	<b>84 020</b>
Budget principal des dépenses non budgétaires (brut)	0	0	0	0
Moins : revenus disponibles	70 091	<b>82 598</b>	83 308	83 308
<b>Total – Budget principal des dépenses</b>	<b>712</b>	<b>712</b>	<b>712</b>	<b>712</b>
<i>Ajustements</i>	0	0	0	0
<b>Dépenses prévues nettes</b>	<b>712</b>	<b>712</b>	<b>712</b>	<b>712</b>
Moins : revenus non disponibles	0	0	0	0
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	70	<b>80</b>	80	80
<b>Coût net du programme</b>	<b>782</b>	<b>792</b>	<b>792</b>	<b>792</b>
<b>Équivalents temps plein</b>	<b>477</b>	<b>491</b>	<b>484</b>	<b>484</b>



## ANNEXE A – TABLEAUX, FINANCIERS ET AUTRES

---

### Tableaux financiers

La présente section renferme certains tableaux financiers détaillant les revenus et les dépenses prévus du BSIF pour 2003-2004 et les trois exercices suivants. Les tableaux 1 à 3 sont conformes aux exigences de présentation du Conseil du Trésor et sont établis suivant la comptabilité de caisse. Les autres tableaux fournissent des renseignements complémentaires sur les initiatives de réglementation et la facturation externe.

L'augmentation des immobilisations en 2004-2005 et en 2005-2006 découle de deux grandes initiatives : 1) les projets d'optimisation des locaux à Toronto et à Ottawa; et 2) les projets de technologie habilitante visant à rehausser l'efficacité et l'efficacités, et dont il est question relativement à la priorité n° 3 à la section 5.4.1. Comme nous l'avons déjà mentionné, le BSIF s'attend à ce que ses dépenses d'immobilisations soient plus élevées que prévu en raison de la modification de ses plans et calendriers de projets.

**Tableau 1 : Sommaire des immobilisations par secteur d'activité (Budget principal des dépenses de 2004-2005)**

(000 \$)	Prévisions de dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
<b>Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés</b>	825	<b>4 830</b>	4 243	4 243
<b>Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada</b>	0	<b>30</b>	21	21
<b>Total</b>	<b>825</b>	<b>4 860</b>	<b>4 264</b>	<b>4 264</b>

Le tableau 2 indique les sources de revenus disponibles et non disponibles selon la comptabilité de caisse. Le BSIF recouvre ses coûts par le biais de cotisations et de droits d'utilisateur facturés selon la comptabilité d'exercice<sup>1</sup>. Par conséquent, même si l'on prévoit que les dépenses augmenteront de 17 % en 2004-2005, la hausse prévue des cotisations sera de l'ordre de 6 %. Il en est ainsi parce que les immobilisations, qui interviennent pour la majeure partie de la hausse prévue des coûts du BSIF, sont amorties

---

<sup>1</sup> Les états financiers du BSIF sont établis selon les PCGR, vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général et publiés dans le rapport annuel du BSIF. Les rapports annuels du BSIF se trouvent sur le site Web du BSIF, à l'adresse suivante : <http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/apropos/rapports/index.asp>

sur plusieurs années au lieu d'être facturées dès l'année d'acquisition conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

**Tableau 2 : Sources de revenus disponibles et non disponibles (Budget principal des dépenses de 2004-2005)**

<i>Revenus disponibles</i>				
(000 \$)	Prévisions de revenus 2003-2004	Revenus prévus 2004-2005	Revenus prévus 2005-2006	Revenus prévus 2006-2007
<b>Réglementation et surveillance des institutions financières et de régime de retraite privés</b>				
Cotisations et droits d'utilisateur	65 496	79 122	79 722	79 722
<b>Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada</b>				
Frais de service	4 595	3 476	3 586	3 586
<b>Total des revenus disponibles</b>	<b>70 091</b>	<b>82 598</b>	<b>83 308</b>	<b>83 308</b>
<i>Revenus non disponibles</i>				
(000 \$)	Prévisions de revenus 2003-2004	Revenus prévus 2004-2005	Revenus prévus 2005-2006	Revenus prévus 2006-2007
<b>Réglementation et surveillance des institutions financières et de régime de retraite privés</b>	0	0	0	0
<b>Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada</b>	0	0	0	0
<b>Total des revenus non disponibles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des revenus disponibles et non disponibles</b>	<b>70 091</b>	<b>82 598</b>	<b>83 308</b>	<b>83 308</b>

**Tableau 3 : Coût net des programmes pour l'exercice**

(000 \$)	<b>2004-2005 Total</b>
Dépenses prévues nettes (total du Budget principal des dépenses plus ajustements selon le tableau de dépenses prévues)	<b>712</b>
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Vérification financière par le Bureau du vérificateur général	<b>80</b>
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	<b>0</b>
Coût net du programme pour 2004-2005	<b>792</b>

## Autres tableaux

### Principales initiatives réglementaires

Le tableau suivant résume les principales initiatives réglementaires prévues par le BSIF pour 2004-2007.

<b>Règlement</b>	<b>Résultats prévus</b>
<i>Règlement sur les pénalités monétaires administratives (BSIF)</i>	Le régime des pénalités monétaires administratives est conçu pour renforcer le respect des lois régissant les institutions financières fédérales. Ce régime aidera le BSIF à s'acquitter de son mandat de protéger les droits et les intérêts des déposants, des souscripteurs et des créanciers des institutions financières fédérales.
<i>Règlement sur les autres modes de publication</i>	Ce règlement permettra au BSIF de publier sa liste annuelle des comptes de dépôts inactifs depuis neuf ans sur Internet plutôt que dans la <i>Gazette du Canada</i> . Cela facilitera l'accès à l'information et réduira les coûts de publication du BSIF d'environ 100 000 \$ par année. Ces économies viendront réduire le montant des dépenses auxquelles l'industrie est tenue de cotiser.
<i>Règlement sur l'actif (sociétés étrangères)</i>	Ce règlement sera modifié pour que l'actif des sociétés d'assurance-vie exploitant une succursale au Canada repose sur la valeur comptable déterminée en accord avec les principes comptables. Ce changement assurera l'uniformité dans l'évaluation du passif des polices au Canada et de l'actif qui sous-tend ce passif, de sorte que le BSIF sera mieux à même de veiller à ce que les sociétés étrangères d'assurance-vie actives au Canada maintiennent au pays un actif suffisant pour protéger les souscripteurs canadiens contre les pertes indues.
<i>Branches d'assurance – Annexe</i>	Le nombre de branches d'assurance diminuera, passant de plus de 50 branches utilisées par les administrations fédérale, provinciales et territoriales à 17 branches harmonisées. En outre, la définition des branches sera harmonisée, ce qui allégera le fardeau administratif des assureurs et les coûts à la charge de ces derniers.
<i>Règlement sur l'exclusion de la liste des filiales</i>	Ce règlement permettra aux institutions financières fédérales d'exclure certaines filiales de la liste de celles devant figurer dans leurs états annuels, et donc de la dresser d'une manière plus compatible avec les exigences des lois provinciales sur les valeurs mobilières, ce qui allégera le fardeau réglementaire.
<i>Règlement sur la cotisation des sociétés de portefeuille</i>	Ce règlement prescrira dans quelle mesure et de quelle façon le surintendant peut réclamer une cotisation des sociétés de portefeuille bancaires et des sociétés de portefeuille d'assurances. Ces cotisations doivent refléter le coût annuel de la surveillance de ces entités et répartir ces coûts de manière équitable.
<i>Règlement sur les limites relatives aux placements (banques)</i>	Ce règlement dispensera les banques à participation multiple dont les capitaux propres dépassent 1 milliard de dollars mais sans excéder 5 milliards de limites sur les placements dans des titres et des biens immobiliers. Cela uniformisera le régime des banques de grande et de moyenne taille à participation multiple, ce qui les assujettira au même régime concurrentiel.
<i>Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension</i>	En vertu des modifications envisagées : 1) la disposition de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> ayant trait à la nullité des modifications serait mise en œuvre pour éviter qu'un régime puisse être bonifié alors que sa capitalisation est inférieure au niveau prescrit, à moins que des paiements compensatoires ne soient effectués; et 2) les répondants des régimes seraient tenus de capitaliser entièrement les prestations à la cessation du régime.
<i>Autres initiatives réglementaires</i>	On pourrait adopter des dispositions réglementaires si les propositions du ministre des Finances en matière de gouvernance d'entreprise devaient nécessiter des modifications réglementaires à l'égard des états financiers, du rôle du vérificateur ou d'autres questions touchant le mandat prudentiel du BSIF.

## Facturation externe

Le BSIF recouvre ses coûts à même plusieurs sources. Les coûts liés à l'évaluation du risque et à l'intervention (surveillance), aux agréments et à l'élaboration de règles sont facturés aux institutions financières et aux régimes de retraite privés que le BSIF réglemente et surveille.

La répartition du coût des principales activités du BSIF au titre de la surveillance, du traitement des demandes d'agrément et de l'établissement des règles entre les institutions est établie de plusieurs manières. De façon générale, le système est conçu pour répartir les coûts entre les institutions selon le temps approximatif consacré à leur surveillance et à leur réglementation. C'est ainsi que les institutions bien gérées et moins à risque, de même que celles présentant moins de demandes d'agrément, assument une part plus modeste des coûts du BSIF.

Des droits d'utilisateur spécifiques s'appliquent à certaines demandes d'agrément. Les frais de service découlant des demandes d'agrément et de décisions ayant valeur de précédent sont établis en vertu de la législation régissant les institutions financières. Les lois précises qui régissent ces agréments et décisions sont la *Loi sur les banques*, la *Loi sur la société d'assurances*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* et la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, ainsi que les règlements pertinents.

Il y a 52 types d'activités qui nécessitent l'agrément du surintendant, du ministre ou d'un autre niveau et qui entraînent aussi des frais de service précis. Ces types d'activités/d'agrément sont regroupées selon le niveau d'approbation sous cinq catégories dans le tableau ci-après.

### Facturation externe – Revenus et coûts en 2004-2005

000 \$

Catégorie	Revenus	% du total	Coût	% du total	Produit net
		des revenus du BSIF		des coûts du BSIF	
<b>DROITS D'UTILISATEUR</b>					
Agrément du ministre	1 596	1,9	1 596	1,9	0
Agrément du surintendant	345	0,4	345	0,4	0
Présomption d'agrément par le surintendant	979	1,2	979	1,2	0
Présomption d'agrément par le ministre/surintendant	293	0,3	293	0,3	0
Autres agréments	209	0,2	209	0,2	0
TOTAL	3 422	4,0	3 422	4,0	0

\* selon les détails de l'opération

NOTA : Le montant de ces droits est inclus dans le total prévu des revenus disponibles au titre des cotisations et des droits d'utilisateur pour la réglementation et la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés (84 658 \$ figurant au tableau 2 de l'annexe A). Les autres types de revenus compris dans ce montant sont les cotisations des institutions financières, les droits de régime de retraite et les revenus découlant de protocoles d'entente avec des parties externes.

<b>Activité assujettie à des droits :</b>	<b>Description:</b>	<b>Type de droit et fondement :</b>	<b>Motif de la modification du droit et date d'entrée en vigueur :</b>
<b>Revenus en 2004-2005 :</b>			
<b>Agrément du ministre</b>  1 596 000 \$	La législation prévoit 17 types d'opérations qui exigent l'agrément du ministre. Il s'agit notamment de la délivrance de lettres patentes de constitution d'une nouvelle institution financière, de l'agrément d'un changement de propriété d'une institution financière et de la cession d'activités entre institutions.	Service réglementaire (R)	Tous les types de droits augmenteront de 23 % en août 2004. Cette augmentation a été approuvée par la gouverneure en conseil lorsqu'elle a sanctionné le <i>Règlement modifiant le Règlement de 2002 sur les droits à payer pour les services du Bureau du surintendant des institutions financières</i> , en août 2003.
<b>Agrément du surintendant</b>  345 000 \$	La législation prévoit 16 types d'opérations nécessitant l'agrément du surintendant. Il s'agit notamment de la délivrance et de la modification d'ordonnances de fonctionnement et de l'agrément de sociétés provinciales à titre de réassureurs agréés.	<i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> , paragraphe 23.1(2)	
<b>Présomption d'agrément du surintendant</b>  979 000 \$	La législation prévoit 14 types d'opérations visées par la présomption d'agrément du surintendant. En vertu de la législation, à moins que le surintendant n'approuve ou ne rejette l'opération ou ne prolonge le délai d'agrément dans les 30 jours, il est réputé avoir approuvé la demande 30 jours après que le BSIF a reçu le dossier complet. Les demandes visées par la présomption d'agrément sont considérées comme les moins complexes parmi les nombreux types d'opérations que le BSIF examine.	<i>Règlement modifiant le Règlement de 2002 sur les droits à payer pour les services du Bureau du surintendant des institutions financières</i>	Les droits seront majorés pour mieux refléter le coût de la prestation des divers agréments. Après examen des coûts du BSIF, il a été déterminé que le tarif horaire utilisé dans le calcul des droits selon le type d'agrément ne traduisait pas réellement le taux horaire moyen pour l'ensemble des intervenants participant à la prestation des services réglementaires.
<b>Agrément par le ministre ou le surintendant selon les détails de l'opération</b>  293 000 \$	Un type particulier d'opération exige l'agrément du ministre ou du surintendant selon les circonstances particulières en jeu. Il s'agit de l'opération par laquelle une institution financière fédérale acquière une participation importante dans une autre entité. La question de savoir si l'opération doit être agréée par le ministre ou le surintendant dépend de la nature des activités de l'entité cible.		Date d'entrée en vigueur :  13 août 2004
<b>Autres types d'agréments</b>  209 000 \$	Au nombre des quatre autres types de services fournis par le BSIF moyennant des frais de service, citons l'interprétation écrite de la législation et la confirmation de la qualité du capital.		
<b>TOTAL des revenus</b>  3 422 000 \$			

### ***Consultation et analyse***

Puisque les frais de service imposés par le BSIF à l'égard de certaines demandes d'agrément sont prévus par règlement, toute modification de ces règlements nécessite la tenue de consultations avant que le gouverneur en conseil ne les sanctionne. Le BSIF a fait parvenir copie des projets de règlement, de même qu'une lettre explicative, aux diverses associations représentant les institutions financières fédérales. Les droits proposés ont été modifiés à la lumière des commentaires formulés par ces associations.

Les règlements modifiés ont ensuite été publiés dans la *Gazette du Canada* pour solliciter d'autres commentaires, puis publiés dans leur forme finale après avoir été approuvés par la gouverneure en conseil. Le site Web du BSIF renferme un lien donnant accès au numéro précis de la *Gazette du Canada* qui renferme la version finale des règlements.

Au moment de la mise en œuvre des frais de service, et périodiquement par la suite, le BSIF a examiné les droits d'utilisateur exigés par les organismes de réglementation d'autres pays en contrepartie d'agrément de types similaires, plus particulièrement ceux de l'Office of the Comptroller of the Currency et du Federal Reserve Board des États-Unis, ainsi que de la Financial Services Authority du Royaume-Uni, pour faire en sorte que les droits exigés au Canada soient raisonnables par rapport à ceux en vigueur à l'étranger. Le BSIF a aussi examiné les frais imputés par d'autres ministères et organismes fédéraux, comme Industrie Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada et l'Agence des douanes et du revenu du Canada, pour s'assurer que les frais ou les taux soient raisonnables.

### ***Mécanisme de règlement des différends***

La facturation externe pratiquée par le BSIF n'est assujettie à aucun mécanisme formel de règlement des différends. On prévoit qu'un tel mécanisme sera mis sur pied en 2004 et reposera sur un processus institué par le BSIF à l'égard des pénalités pour production tardive et erronée qu'il est autorisé à imposer.

Ce processus permettra aux institutions de contester un droit dans les 30 jours de son imposition en soumettant une demande d'appel par écrit au directeur principal, Division de la législation et des approbations. La demande d'appel doit préciser la raison pour laquelle le droit en question ne devrait pas s'appliquer, et être signée par un agent approprié de l'institution. La Division de la législation et des approbations répondra par écrit dans les 30 jours. Si le maintien des droits est décidé, l'institution pourra demander, dans les 30 jours, que le surintendant auxiliaire, Secteur de la réglementation, revoie la décision. La décision du surintendant auxiliaire sera finale.

On trouvera à l'adresse suivante des décisions sur la facturation externe :  
<http://canadagazette.gc.ca/partII/2003/20030827/html/sor291-f.html>

## **ANNEXE B – AUTRES RENSEIGNEMENTS**

---

### **Lois et règlements**

On trouvera à l'adresse suivante des renseignements complémentaires sur les lois et les règlements administrés par le BSIF ou ayant un impact sur ce dernier :

<http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/reglementation/reglements/index.asp>

### **Renseignements**

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada  
255, rue Albert  
16<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H2  
Téléphone : (613) 990-7788  
Télécopieur : (613) 990-5591  
Site Web : [www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca)

### **Publications disponibles :**

Pour plus de précisions, voir le site Web du BSIF, à l'adresse [www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca).